

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022\_02\_4**Intitulé : **BP - MODIFICATION DU TABLEAUX DES EFFECTIFS - CREATION  
D'UN POSTE DE DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE***Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs*

\*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 34      Représentés : 10

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER,

Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER, M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021, a été adopté le projet culturel de territoire 2021-2026.

Ce projet a été le fruit d'un travail de la commission culture, appuyée par le bureau d'études « Cultures et Territoires » de janvier 2020 à mars 2021.

Le travail de concertation et de réflexion mené tout au long de l'étude a conduit à la conclusion que la politique culturelle communautaire, s'inscrivant dans le projet de territoire et prenant appui sur les deux équipements culturels intercommunaux que sont le Conservatoire et la Médiathèque, devrait tendre à la mise en synergie des acteurs culturels, institutionnels et associatifs du territoire communautaire.

Pour rappel, le projet prévoit les grandes actions suivantes :

- l'ajout d'une seconde discipline artistique au Conservatoire de musique, le théâtre ayant été identifié comme prioritaire. Pour atteindre cet objectif, cela passe par la définition et réalisation d'une extension des locaux du Conservatoire ainsi que l'adjonction d'un projet de salle de spectacle de jauge intermédiaire.
- la définition d'un projet territorial de lecture publique, passant par la création d'un réseau de bibliothèques et lieux de lecture publique, et par l'évolution des fonctions de la médiathèque Guy de Maupassant en tiers lieu. Cette évolution impliquera aussi la nécessité d'espaces complémentaires en extension de la médiathèque intercommunale.

Afin de mener à bien ce projet global, une direction de la culture au sein de la communauté de communes s'avère indispensable dès 2022.

Cette direction aura en charge de :

- piloter la réalisation des différents projets inscrits dans le Projet Culturel de Territoire,
- mais aussi de favoriser la mise en synergie des acteurs culturels du territoire,
- et d'assurer la bonne coordination de nos équipements culturels présents ou à venir.

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Il est proposé la création d'un poste de direction des affaires culturelles, sur le grade de conservateur territorial des bibliothèques.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,  
considérant le rapport présenté,  
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022

Article 1<sup>er</sup> – de créer un poste de direction de l'action culturelle à temps complet, sur le grade de conservateur territorial des bibliothèques

Article 2 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

